

ב"ס

LEKHA DODI

NUMÉRO 635 - PARACHAT "KEDOCHIM"
 "LA BEAUTÉ DE LA TORA"

**«Ma Pensée est infiniment supérieure à la tienne»
 Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva**

La Thora dit : (Paracha QUEDOCHIM 19-2) / « SOYEZ SAINTS CAR JE SUIS SAINT, MOI L'ET..... VOTRE D... » Le Midrach nous surprend en posant la question suivante : est-ce que l'homme doit être saint comme MOI, c'est-à-dire Hachem ? Le Midrach répond, le verset précise « JE SUIS SAINT » : Ma sainteté est supérieure à la vôtre. Comment, le Midrach peut-il envisager que l'homme doit être saint comme Hachem ? Il faut cerner notre sujet et, pour cela, établir que la Kédoucha, la sainteté, c'est l'esprit avec lequel l'homme accomplit la Mitsva à la différence de la Tsidkout c'est-à-dire l'homme qui accomplit l'acte parfait et conforme à l'ordre divin.

Pour que nous devenions Kadoch, la Torah nous décrit, dès le verset suivant, la première Mitsvah de la Kédoucha : « Révérez chacun, votre mère et votre père et observez mes Chabbats, Je suis l'ET.....Ton D.... »

En quoi consiste cette belle Mitsvah de révérez ses parents ? La guémara Kidouchin 31 B en précise les modalités : ne pas s'asseoir à la place qui leur est réservée, ne pas contredire leurs paroles et ne pas parler à leur place. L'honneur consiste à les servir, à manger et à boire, à leur procurer des vêtements et à les accueillir à leur entrée et les raccompagner à leur sortie. Mais les limites de cette grande Mitsvah sont aussi posées et précisées par Hachem : Bien que Je t'aie ordonné de respecter tes parents et de les

révérez, ils ne peuvent en aucun cas te demander de transgresser le Chabbat ou un autre commandement car « Je suis l'Et.... Ton D.... » : ton père, ta mère et toi, vous devez Me respecter.

La Paracha de KEDOCHIM propose une liste de Mitsvot à accomplir envers son prochain, appelée chacune Mitsvah ben Adam léh'avékho. La KEDOUCHA s'acquiert principalement dans la relation respectueuse avec son entourage. Toutes les Mitsvot de la Paracha de KEDOCHIM sont accompagnées de la Présence Divine : « JE SUIS L'ET... ton D... », pour nous rappeler que l'on doit accomplir les Mitsvot parce qu'Hachem nous L'a ordonné. L'homme ne doit pas dire : je ne vole pas ou je ne mange pas parce que....., mais disons bien que c'est la Volonté de MON CREATEUR que je mets en œuvre.

C'est là le vrai sens de la question du Midrach, Est-ce que l'homme doit être saint comme Hashem ? C'est-à-dire ne te limite pas à ce que toi, l'homme, tu penses, mais entends et comprends que Ma pensée est infiniment supérieure à la tienne car « JE SUIS L'ET... ton D... ».

Le RAMH'AL, cité dans La Voix de la Torah, précise : la sainteté consiste pour l'homme à vivre en état d'union avec Hachem, à un point tel que, quelle que soit l'action qu'il accomplisse, il ne vienne jamais à se séparer d'Hachem ni à s'en éloigner.

HORAIRES CHABAT KODECH – NICE

Vendredi 13 mai/5 iyar: Allumage et entrée de Chabat : 20h00, Chékiâ (coucher du soleil) : 20h47

Samedi 14 mai/7 iyar : Fin du Chémâ : 9h02, Sortie de Chabat : 21h38, Rabénou Tam : 22h16

« L'homme et/est son intelligence »

Par Rav Imanouel Mergui

Quel rapport l'homme doit-il entretenir d'avec son intelligence ? Cette question peut vous paraître bizarre ! Mais elle est majeure comme nous le verrons. Tout homme est doté d'une intelligence depuis sa naissance, on peut également remarquer l'élasticité de cette intelligence, je dirais même à chaque âge son intelligence. On aime parfois justifier certains de nos comportements en prétextant "c'est comme ça que je pense", ce prétexte sous-entend quelquefois que notre cerveau est figé et ne peut comprendre autrement. Et tantôt on essaie de se libérer de notre pensée congelée... On joue, avec peu d'honnêteté, avec ce double aspect de notre intellect : quand cela nous arrange on rappelle que nous ne sommes pas "soumis" à notre pensée première et tantôt nous nous confortons à regretter notre intelligence limitée... L'intelligence accroît et diminue à certains moments de la vie. Là se pose la question de savoir quel rapport l'homme doit-il avoir avec son intelligence, cette élasticité des fonctions intellectuelles est-elle spontanée, automatique ou bien l'homme peut-il agir pour ce qui est de son intelligence ?

C'est en lisant les *Pirké Avot chapitre 4 michna 18* que j'en suis arrivé à ces réflexions : « *Rabi Néhoraï dit : ne t'appuie pas sur ton intelligence - véèl binatéh'a al tichaène* ». A première lecture j'ai trouvé cette phrase d'une extrême étrangeté, tout d'abord pourquoi être intelligent s'il ne faut pas se référer à notre intelligence ? Puis, comment ne pas se fier à notre intelligence, elle est partie intégrante de nous-même ? N'est-ce pas inviter l'homme à ne plus penser, à ne plus réfléchir par lui-même ? Ceci est comme dire à l'homme d'arrêter de respirer ! Notre vie est animée de notre réflexion. Nos choix et nos valeurs sont définis par notre intelligence. Rabi Néhoraï serait-il, D'IEU préserve, partisan de la théorie absurde et comique qui veut que l'homme descend du singe ?! Certaines gens se régaleront de lire si bêtement l'enseignement de Rabi Néhoraï lorsqu'ils affirment que "rentrer à la yéchiva c'est robotiser son esprit et faire partie d'une secte". Mais je ne m'épuiserai pas inutilement à répondre à de tels vulgaires propos mensongers. Efforçons nous plutôt à découvrir la beauté sensationnelle de ce que Rabi Néhoraï veut nous offrir.

Le Gaon de Vilna zal rappelle que les propos de Rabi Néhoraï sont tirés d'un verset des *Proverbes Michleï* chapitre 3 verset 5. Plongeons nous donc dans ce verset fabuleux pour mieux saisir l'aventure de notre intelligence. Le roi Chlomo y dit « ais confiance en D'IEU de tout ton cœur et ne t'appuie pas sur ton intelligence ». Ne dis pas "mon intelligence est ma sécurité", mais place ta confiance en D'IEU, explique *Rachi*. Il y a ici quelque chose d'extraordinaire auquel tout homme est confronté. Notre intelligence nous permet d'être sûrs et confiant, mais elle a le danger de se substituer à D'IEU ! L'intelligence n'a pas le rôle d'apporter sécurité à l'homme. L'homme a tendance à oublier que seul en D'IEU il faut avoir confiance. L'intelligence offre à l'homme un bien-être, et une volonté de se détacher de toute autre chose que lui-même et même de D'IEU. Comme le note le *Métsoudat David* : ne sois pas sûr de ta réussite parce que tu as si bien réfléchi, car tout est le produit de D'IEU et non le produit de ta réflexion. Il est légitime de se demander quel est la fonction de l'intelligence mais il est illégitime de croire que la réussite est assurée grâce à l'intelligence ! Sans aucun doute au vu de mon intelligence je vais réussir, tenir pareil propos retire de l'homme l'aide divine de laquelle il aurait pu bénéficier ; car, telle est la volonté de D'IEU, que les hommes reconnaissent Sa Providence, or celui qui ne se fie qu'à son intelligence pense qu'il n'a pas de nécessité d'être aidé même par D'IEU - note le *Ralbag*. C'est un des paradoxes de l'intelligence : le rejet du divin. L'art est de conjuguer intelligence avec divin, sans oublier que l'intelligence est divine. Effectivement nombre de commentateurs traduisent la néchama par le seh'el... Le danger de l'intelligence c'est de prendre cet outil que D'IEU nous a offert et duquel IL nous anime pour se rebeller contre LUI !

Alors à quoi ça sert l'intelligence ?

Nous poursuivrons cette étude la semaine prochaine, si D'IEU veut.

Parachat Kédochim

STOP à la médisance

On ne parlera jamais assez de la gravité de la médisance, on ne dira jamais assez qu'il faut arrêter ce fléau destructeur que les hommes s'infligent eux-mêmes ! Si tout va mal chez toi c'est à cause de ta bouche ! Ta maladie, ton couple, ton argent etc., ta vie toute entière serait meilleure si tu arrêtais de parler en mal sur les autres. Dans notre paracha 19-16 est mentionné l'un des versets qui nous met en garde de ne point médire.

Rav Wallah' chalita rappelle le Micrach Kohelet Raba 6-6 qui nous enseigne que toutes les bonnes actions et les mitsvot que l'homme agit s'évaporent comme de la fumée à cause des fautes issues de la bouche (*Mayan Hachavoua page 306*). Le pouvoir de la bouche est supérieur à celui de l'action !

Lorsque les gens se rendaient chez le H'afets H'aïm ztsal pour bénéficier de sa bénédiction et de son conseil il leur disait : pourquoi vous voyagez jusqu'à Radin en Pologne pour venir me voir ? Quelle assurance avez-vous de voir ma bénédiction se réaliser ? Vous avez la possibilité de bénéficier de la bénédiction divine par vous-même sans rien dépenser et ce en préservant votre bouche !

Cela veut dire qu'en ne médisant point ce n'est pas l'autre qui est préservé mais c'est soi-même. Le premier bénéficiaire n'est pas la victime de la médisance mais c'est le bourreau médisant qui gagne de se taire. En ne parlant pas en mal sur l'autre c'est moi qui suis protégé. Celui qui médit est cruel envers l'autre, il est un assassin comme écrit le Rambam (Déote 7) il enfreint le commandement de la Tora de porter secours à son prochain, mais il est cruel davantage lui-même. Alors qui ne veut pas voir sa vie meilleure ?!

Tais-toi tout ira bien...

Le rasage de la barbe

En cette période du ômer nos Sages ont institué de ne point se raser pour porter le deuil des vingt-quatre mille élèves de Rabi Akiba. Toute personne endeuillée doit respecter scrupuleusement cette alah'a. Lorsque l'homme n'est pas en deuil il se rase, être mal rasé pose certains problèmes parfois dans le milieu du travail ou dans le couple. Je ne sais pas à quoi servent les poils du corps en tout cas ils connaissent de nombreuses alah'ot, notamment l'épilation est-elle autorisée ? Les poils et le mikwé ! Les cheveux et les téfilin ! Les poils et chabat lorsqu'on se coiffe ! Etc.

Notre paracha 19-27 met l'homme en garde de ne point raser les coins de la barbe. Savez-vous que se raser à la lame contient cinq interdictions ! Et selon le H'inouh' on enfreint sept interdictions (*Mayan Hamoed page 351*). Tous les rasoirs ne sont donc pas cachère ! Notre Grand Maître Rabénoù Ovadya Yossef ztsal écrit que celui qui se rase avec un rasoir pas cachère n'a pas le droit d'officier la prière à la synagogue (chaliah' tsibur) ! Rabénoù Béh'ayé écrit que selon la Kabala les poils représentent le nom de D'IEU ! Se raser (incorrectement, je veux dire de façon non autorisée par la Tora) c'est effacer le nom divin !

Et oui il faut être un bon juif même pour ce qui est de nos poils !

Les expressions géniales de nos Hahamim – par Rav Gad Amar

L'expression de cette semaine est tirée du Daf ha Yomi, l'étude quotidienne d'un feuillet du Talmud. On entame la deuxième partie de ce marathon de sept ans avec le traité Kidouchin, du mariage. *Venez nous rejoindre!* La formule est la suivante Kidouchin 7A « *Tov LéMetav Tan Dou Milémetav Armelou* » : Il vaut mieux être à deux que de se retrouver veuve ! En d'autres termes, il vaut mieux être mal accompagné que seul. Surprenant, non ? Peut-être pas tant que cela. Vaut-il vraiment toujours la peine de se lancer dans cette terrible épreuve qu'est le divorce ? Tout abandonner, se retrouver seul ? Le terme utilisé n'est d'ailleurs pas "seul", mais veuve. Assez parlant, non ? Et pourquoi au féminin, et pas veuf ? L'intuition féminine, sans doute...

Ça vaut peut-être la peine d'y réfléchir, non ?

J'ai trouvé un I.Phone

tiré du site Kikar Hashabat

Question : j'ai trouvé un téléphone portable qui a comme fonctionnalité un accès internet, son propriétaire est juif, ai-je le devoir de le restituer à son propriétaire ?

(Cette question peut paraître absurde et archaïque ! En vérité elle est on ne peut plus d'actualité ! La problématique de posséder un téléphone portable qui a accès à internet est telle qu'elle risque de causer de grandes catastrophes. Il existe des études de psychologues et sociologues non juifs qui mettent également en garde l'utilisation excessive d'internet, et des ravages que cela entraîne dans les couples et les familles... Certes chacun prône son libre arbitre et sa vigilance dans ce domaine si attractif, toutefois il faut être hyper attentif à ce problème...)

Cette question a été soumise à quatre Rabanim en Erets Israël, voici leur réponse :

Rav Eliyahou Schlezinger chalita, Rav de Guilo – Yérouchalaim : j'ai diffusé une réponse à ce sujet dans mon ouvrage Choalin Védorchin volume 8 où je développe la conclusion suivante – même si un tel appareil risque de conduire son détenteur à commettre des erreurs digne de l'enfer, pour ce qui est de la loi stricte "dinei mamonote" il est un devoir de le restituer à son propriétaire, car de toute façon s'il veut il ira s'en acheter un autre

et s'il a compris l'enjeu du danger c'est de lui-même qu'il le détruira.

Rav Efrati chalita – élève proche de Rav Elyachiv zal : certaines personnes sont autorisées de posséder ce type d'appareil, par exemple les secouristes, il existe également la possibilité d'installer des filtres sur l'appareil ; il faudra donc le rendre à son propriétaire mais il faudra lui suggérer vivement de placer des filtres afin de ne pas trébucher jusqu'à commettre l'idolâtrie, le meurtre et la débauche.

Rav Chemouël Eliyahou chalita, Rav de Tsfat : certains endroits tolèrent la possession d'un i-phone, d'autres l'interdisent il faudra restituer cet appareil à son propriétaire, on ne peut en aucun cas empêcher l'accomplissement du commandement de restituer un bien perdu à son propriétaire ; toutefois, il faudra conseiller à son propriétaire d'installer un filtre de sécurité.

Rav Yitsh'ak Ratsabi chalita, Rav de la communauté Yéménite en Erets Israël : celui qui a trouvé l'i-phone n'est pas tenu de le rendre à son propriétaire, les dangers d'un tel appareil sont trop grands, de toute évidence le détenteur d'un tel téléphone n'a aucunement reçu l'autorisation (halah'ique) de le posséder, il faudra détruire le téléphone et ne pas le rendre !

Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié à la mémoire de Monsieur Avraham ben Zarda zal et de Madame Rahel bat Gimol zal

La Yéchiva souhaite un très grand Mazal Tov à

Rav Eliyahou et Tirtsa Mergui
à l'occasion de la Bar Mitsva de
Yéhonathan

A Yossi et Lévana Cohen
à l'occasion de la naissance de leur fille
Chana

A Elie et Rahel Taieb
à l'occasion de la Bar Mitsva de
Yossef Yitsh'ak

Chaque semaine le Lekha Dodi est diffusé en 400 exemplaires, vu également 500 fois sur notre site www.cejnice.com

Vous voulez dédier ou dédicacer
Envoyez 26 euro pour une parution à
« CEJ Lekha Dodi 31 avenue henri
barbusse 06100 Nice »

Le lekha dodi pour vous rendre gai
chaque chabat